



Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 janvier 2025 à 18h30, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ, maire;
Luc DUVAL, conseiller;
Éric FRÉCHETTE, conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE, conseillère;
Marc PAYEUR, conseiller;
Marie-Josée-PLEAU, conseillère;
Christian TISLUCK, conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire à tous les membres du conseil.

2025-01-024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une session extraordinaire, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JANVIER 2025
6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS PRÉVUS AU PRÉSENT ORDRE DU JOUR
7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-05 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 075 555 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 065 000 \$ AUX FINS DE L'AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL
8. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET DU RÈGLEMENT 2025-03 FIXANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS POUR 2025
9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2025-01-025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

Le maire demande aux membres du conseil s’ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

Sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Marc Payeur, il est unanimement résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 tel que présenté.

2025-01-026 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JANVIER 2025

Le maire demande aux membres du conseil s’ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2025.

Sur proposition de Éric Fréchette, appuyée par Christian Tisluck, il est unanimement résolu d’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2025 tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS PRÉVUS AU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

2025-01-027 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-05 FIXANT UNE DÉPENSE DE 1 075 555 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 065 555 \$ AUX FINS DE L'AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de Luc Duval, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu d’adopter le règlement no 2025-05 Règlement fixant une dépense de 1 075 555 \$ et un emprunt de 1 065 555\$ aux fins de l'aménagement du par municipal tel que soumis par la greffière.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-03 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2025

La conseillère Krystel Houle-Plante, par la présente :

- donne avis de motion, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement de tarification pour la vidange des boues de fosses septiques pour l’année 2025.
- dépose le projet de règlement no 2025-03 décrétant la tarification pour la vidange des boues de fosses septiques pour l’année 2025.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 18h35.

Christian Côté Maire	Annie Lemieux Directrice générale et greffière